



SUCCESSION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX A COMMUNIQUER

- extrait d'acte de décès;
- actes de dernières volontés (testament, donations ...)
- copie de la carte d'identité du (de la) défunt(e)
- livret de mariage et contrat de mariage (donation entre époux) éventuels du(de la) défunt(e);
- copie de la carte d'identité de tous les héritiers + numéro de téléphone et adresse e-mail;

ACTIF SUCCESSORAL

- s'il était propriétaire d'immeubles (en Belgique ou étranger) + titre de propriété de ces immeubles + les baux éventuels + valeur
- les coordonnées du syndic
- nom des organismes bancaires
- existence éventuelle de coffre au nom du défunt et/ou de son conjoint;
- montant de l'argent liquide détenu par le(a) défunt(e) au moment de son décès;
- liste des titres, valeurs, actions ou parts détenus par le(a) défunt(e) et/ou son conjoint;
- référence d'une éventuelle assurance-vie
- copie du contrat d'assurance-mobilier (incendie)
- Si immeuble aliéné au cours des 3 dernières années (Bruxelles) ou 5 dernières années (Wallonie et Flandre) : copie de l'acte de vente ou donation et, le cas échéant, justification de l'utilisation du prix de vente
- véhicule : copie du certificat d'immatriculation + valeur
- créances éventuelles
- existence de donation mobilière au cours des 3 dernières années (Bruxelles - Flandre) ou 5 dernières années (Wallonie) ou 7 dernières années (actions en Flandre)

PASSIF SUCCESSORAL

- Toutes les factures et notes relatives aux funérailles (pompes funèbres, faire-part, remerciements, fleurs, repas de funérailles, monument, etc.)
- Dettes hypothécaires et prêts personnels : contrat d'emprunt et de l'assurance-

vie éventuelle y afférente

- Frais médicaux et toutes dépenses domestiques : factures au nom du défunt, payées après le décès concernant une période avant le décès
- Avertissements-extraits de rôle
- Les factures doivent être acquittées ou accompagnées d'une preuve de paiement.